

**Maîtrise d'ouvrage :** SCCV CARIVRY (ICADE Promotion, Ynov)

**Maîtrise d'œuvre :** RRC architectes, Atelier Roux

**Co-traitant :** ALTO Ingénierie

**Réalisation de la prestation :** 2017

**Superficie :** 5 300 m<sup>2</sup>

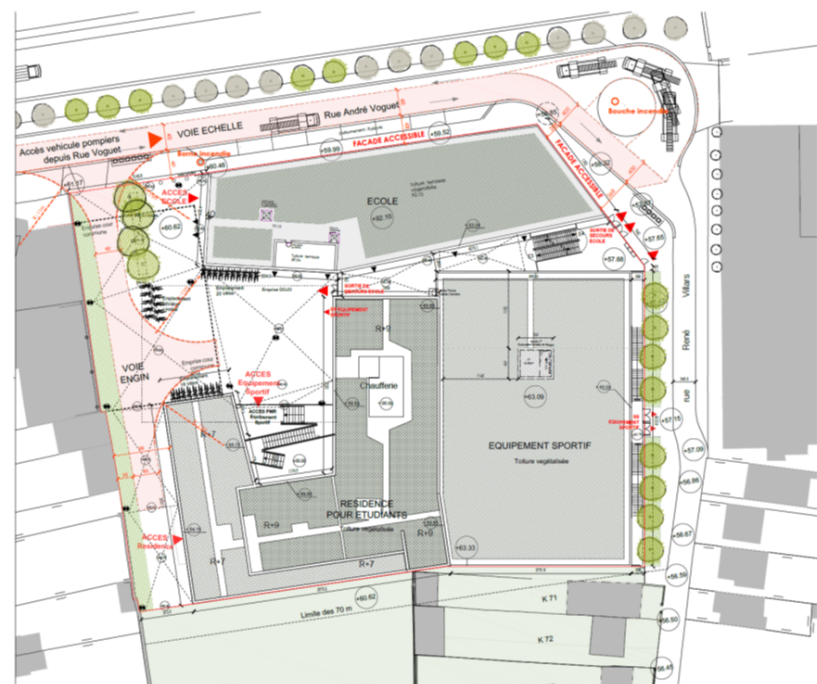
Le Campus Ynov est un ensemble composé de trois entités distinctes et autonomes : une école numérique et audiovisuel, élément moteur du quartier, une résidence étudiante de 355 logements et un équipement sportif intégré au campus, formant un ensemble immobilier d'environ 19 100 m<sup>2</sup>. Un parvis et des espaces végétalisés extérieurs assurent l'interface entre les différentes composantes et connectent le Campus au quartier René Villars.

### Parti pris urbain et architectural :

Dans le but de libérer le maximum d'espace vert au cœur du site et en belvédère sur la vallée, le projet a pris le parti d'une densification au Nord du terrain, formant ainsi une protection par rapport au périphérique et privilégiant les constructions hautes en vis-à-vis des immeubles existants. Le volume du gymnase a été semi-enterré pour rechercher une cohérence avec les pavillons voisins. L'école située le long du périphérique, domine l'opération et forme un écran acoustique pour l'ensemble du site. Sa position au Nord de la parcelle en bordure de la voie rapide, n'impacte pas l'ensoleillement du site et des bâtiments voisins et présente l'avantage de refléter le soleil.

### Missions d'ALTO STEP :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage vis-à-vis de la DRIEE dans le cadre d'une procédure d'un recours administratif gracieux,
- Réalisation de l'étude d'impact du projet Campus Ynov,
- Réalisation des inventaires naturalistes et élaboration d'un diagnostic écologique,
- Création d'outils de compensation innovants (coefficient d'imperméabilisation des sols différencié, ...),
- Assistance et suivi en phase d'instruction par la DRIEE et de participation du public.



**Ambitions environnementales du Campus Ynov :**

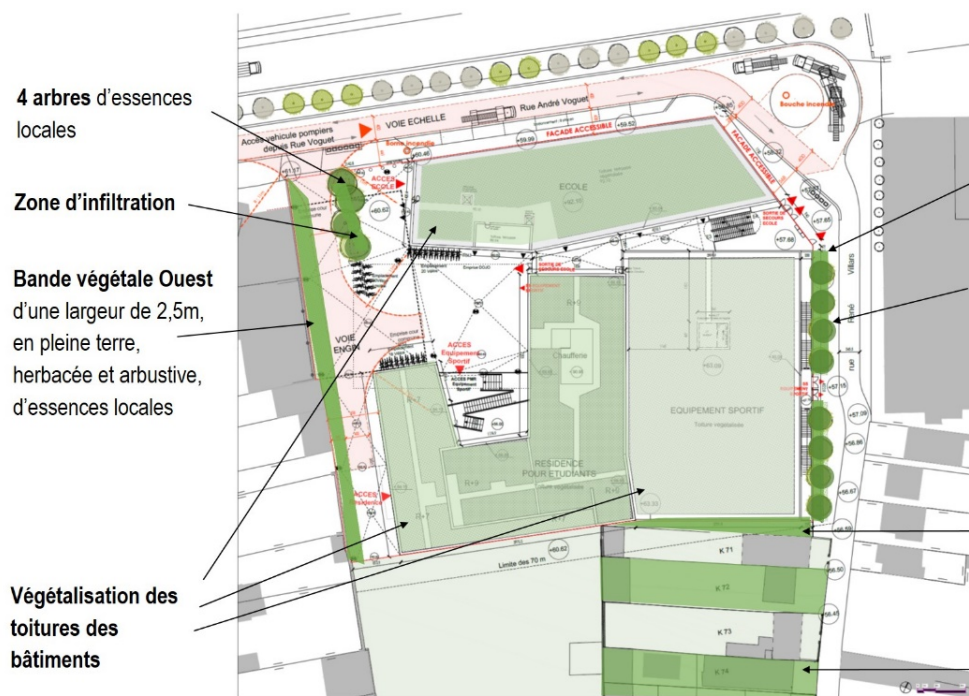
Les ambitions environnementales de l'opération ont été consolidées par la mise en œuvre de mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) au niveau de la parcelle du projet, à proximité directe au droit du futur jardin public sur le secteur René Villars et sur des terrains communaux en collaboration avec les services de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

Elles ont conduit à :

- Réguler les eaux pluviales et à tendre à l'atteinte d'un coefficient d'imperméabilisation des sols équivalent entre l'état initial et l'état projeté par la mise en place de bandes végétales de pleine terre, d'une zone d'infiltration, par la végétalisation des toitures et de certaines façades des bâtiments ;
- Récréer sur une surface équivalente à la surface détruite des espaces à fortes valeurs écologiques aux fonctions similaires composés d'essences locales d'Ile-de-France, adaptées aux conditions pédoclimatiques, non allergènes, non invasives et connectée à la trame verte locale ;
- Compenser les arbres abattus par la plantations de douze arbres d'essences locales d'Ile-de-France ;
- Créer au droit du futur jardin public attenant un jardin de subsistance et/ou d'agrément de surface équivalente au jardin privé détruit.



Aménagement sur la rue René Villars non défini à ce stade (principe d'élargissement du trottoir côté projet)



Futur jardin public à réaliser par la Ville (projet non défini à ce stade)